VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

835 - 837 AVENUE ESPLANADE,

Entre Bourbon et Dauphine.

1017 RUE TOURO,

Entre Remparts et St-Claude.

Succession d'Antonio Fornaris.

No 74,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Priseurs J. Spear, Encanteur — Bureau 902 rue Perdide.

Mercredi, 11 janvier 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 6 décembre 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet No 157 borné par Pavanne de l'Esplanade, les rues Bourbon et Dauphine, lequel lot est désigné par la lettre "A" et commence à une distance de 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'encognure de la rue Dauphine, et mesure 34 pieds 10 pouces 3 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 65 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, d'après un croquis de C. A. de Armas, voyer, daté le 6 novembre 1881 annexé à un acte de M. T. Ducros, autrefois notaire, daté le 6 novembre 1881, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 835-837 avenue de l'Esplanade.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Benny, autrefois notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O. livre 100, page 631.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an en de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée comme signée représentée par les billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an de jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et de vente sans estimation et 5 0[0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et sera droit aux loyers seulement de la date de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Monnier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles F. Claiborne, avocat.
13 déc—11 18 25—jan 1 8 11

Morgan & Pedersen

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA GOELETTE "ADOUA."

Dans l'affaire de la succession de Vincent Ferrer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 74,467.

PAR W. R. METZLER, ENCANTEUR — Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1904, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, et à moi adressé, je procéderai à vendre le

LUNDI, 19 DECEMBRE,
A 11 Heures A. M.

La goelette "Adoua", à la tête de la rue Toulouse (Vieux Bassin). Acte de vente pardevant L. A. Hubert, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.
A. J. Rossi, avocat.
2 déc—2 4 11 12

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA GOELETTE "ADOUA."

Dans l'affaire de la succession de Vincent Ferrer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 74,467.

PAR W. R. METZLER, ENCANTEUR — Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1904, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, et à moi adressé, je procéderai à vendre le

LUNDI, 19 DECEMBRE,
A 11 Heures A. M.

La goelette "Adoua", à la tête de la rue Toulouse (Vieux Bassin). Acte de vente pardevant L. A. Hubert, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.
A. J. Rossi, avocat.
2 déc—2 4 11 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Annie Broeg

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 74,248 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August W. Berdes administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
J. O. Luspit, avocat. 2 déc—2 6 11

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés des Premier et Quatrième Districts à l'Encan.

Les quatre rangées de Résidences Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau, encoignure de la rue Quatrième,

Cottage Double Nos 1205-07 rue Clara, et le Cottage Double 1213-15 rue Clara seront vendus à l'enchère Publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

MARDI, LE 3 JANVIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74 241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 3 janvier 1905, à midi la propriété ci-après—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville désignés par les numéros 1 et 2, de l'Ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Trefethen, Thomas (anciennement rue Fulton) d'après le plan No 5b dans les registres de G. R. Stringer, anciens notaire. Ledits lots mesurant comme suit à savoir: Le lot No 1 formant l'encognure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau par 118' 10" de profondeur et inégale à la rue Quatrième, et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau par 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme Nos 2627-29-31-33 rue Rousseau.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clara, Clio, Willow (autrefois rue Martin) et la rue Erato, désigné par le No 7 sur un plan dressé par A. S. Phelps, ancien voyer, le 1er janvier 1846, et d'après un autre plan par Giroux et Castaing, anciens architectes le 28 avril 1851 et déposé au l'étude de R. H. Ker, ancien notaire. Le dit lot mesurant en mesure américaine 32' de face à la rue Clara, plus ou moins, par 126' 7" 1'" de profondeur plus ou moins. Entre lignes parallèles et étant à une distance de 22' de l'encognure des rues Clio et Clara. Les améliorations sont connues comme 1206 07 rue Clara.

3° Un autre certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, désigné par le No 9 sur le susdit plan et mesurant aussi 32' à la rue Clara plus ou moins par 126' 7" 1'", plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles et étant à une distance de 96' de l'encognure des rues Clio et Clara. Les améliorations consistent en un cottage double connu comme 1213-15 rue Clara.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a à un an ou en un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 5 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent, hypothèques d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être payée par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent du prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs les assurances devant être payées en cas de feu au porteur des billets devant être fournies par l'acquéreur en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Courtier de Propriétés Foncières,
27 nov—27—déc 4 11 18 25—janv 1 3

P. A. Duerr, avocat.
F. D. Charbonnet, avocat.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Spéculation.

NO 313 RUE N. REMPARTS,

Traversant à la rue Bassin. Contigue à l'usine de la Merchant's Electric Co.

Et les Propriétés Désirables pour Placement,

No 805 rue Royale, No 1210 rue Galvez et No 1215 rue Galvez

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, 10 JANVIER 1905, A MIDI.

No 74,742—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—Interdiction de Charles Garvey.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, le dit ordre daté et signé le 29 novembre 1904, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, Je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 10 janvier 1905 à midi les propriétés foncières suivantes

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné comme lot No Trois de l'Ilet No 11, lequel est borné par les rues Remparts, Conti, Bienville et Bassin, sur un plan de cette partie de la ville appelée la "Commune", lequel dit lot mesurant plus ou moins trente et un pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent vingt pieds, plus ou moins, le tout en mesures françaises

Les améliorations sont connues No 313 rue N. Remparts et consistent en une résidence splendide en briques La propriété sera vendue sujette au bail là-dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Ste Anne et Dumaine, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Royale sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Dumaine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. F. Durel.

Les améliorations sont connues comme le No 805 rue Royale et consistent d'un cottage-résidence. La propriété sera vendue sujette au bail là-dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Quartier, Miro et Hôpital, et mesurant trente pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente cinq pieds entre lignes parallèles, lequel lot est composé de la moitié du lot B sur un plan fait et signé par D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 1er septembre 1875 et annexé à un acte de vente pardevant J. Bondernagel, notaire, le 12 septembre 1885, étant la moitié dudit lot, le plus près de la rue Quartier et commençant à quatre vingt treize pieds, dix pouces de l'encognure de la rue Hôpital.

Les améliorations sont connues comme No 1215 rue Galvez et consistent d'un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette à bail là-dessus. Des détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront issues sur application

4° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Quartier et désigné par la lettre "B" et ayant en mesure américaine, les dimensions suivantes, à savoir Cinquante quatre pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Galvez, cent trente six pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne la divisant du lot "A", cent quarante deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Quartier et quarante pieds cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve le tout d'après un plan fait par Edgar Pillé, architecte le 2 septembre 1881 et d'après aussi, à un plan, du dit lot fait par ledit Edgar Pillé, et annexé à un acte de Joseph Cuvillier, notaire, le 30 novembre 1882.

Les améliorations sont connues comme le No 1210 rue Galvez et consistent en un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail là-dessus. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront issues sur application

Conditions—Un tiers comptant et la balance en un et deux ans, représentée par des billets de lien de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905, payer pour les actes de vente pardevant Marshall Quintero, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Clegg & Quintero, avocats, Bâtisse Hennen 4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 10

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 octobre 1904, dans l'affaire de la succession de Pedro Cuquet, No ——— Division E, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, MARDI, le 27 décembre 1904, la propriété foncière ci-après:

Trois lots de terre dans le cinquième district de cette ville, dans l'Ilet No un (1), borné par le Chemin public, les rues Orléans, Odéon et Homer, désignés comme lots numéros 1, 2, 4, 25, 26 et 27, lesquels mesurant comme suit, le lot numéro un, formant l'encognure du Chemin public et de la rue Odéon et mesurant 32' 3" de face au Chemin public, sur 191' de profondeur et inégale à la rue Odéon, 178' 6" 3" sur la ligne du lot numéro deux (2) et 29' 5" en largeur dans le fond. Le lot numéro deux, mesurant 32' 3" de face au Chemin Public sur 178' 4' 3" de profondeur sur la ligne du lot numéro un (1) 165' 8" 9" sur la ligne du lot numéro trois (3) et 29' 5', 4" de largeur dans le fond, le tout d'après le plan de Joseph Cuvelier, daté le 26 février A. D. 1837. Mais ces mesures deséditlots maintenant plus ou moins par rapport aux emplètements du fleuve. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, avec mansarde, servant de magasin et résidence, dépendance et écurie. Lot numéro quatre (4) mesurant 30' plus ou moins de face au Chemin Public, 30' de largeur sur la ligne du fond sur 128' 6" de profondeur sur la ligne du côté droit et 154' 2" de profondeur de l'autre côté ou la ligne de côté gauche, d'après le plan dudit lot par Edgar Pillé, voyer, daté le 25 octobre A. D 1882, annexé à un acte de James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté le 22 janvier 1883, mais les mesures étant maintenant plus ou moins Les améliorations sur le lot numéro quatre (4) consistant en une petite maison simple en bois; le lot numéro vingt cinq mesurant 29' 6" de face à la rue Odéon sur 117 de profondeur. Les lots numéros vingt six et vingt sept mesurant chacun 29' 6" de face à la rue Odéon sur 117' 8" de profondeur d'après le plan dessdits trois lots décrits les derniers, fait par J. A. Preyo daté le 25 mai A. D. 1843, et déposé en l'étude de Joseph Cuvelier, ancien notaire de cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans de crédit à 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant M. S. Mahoney, notaire et déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur.
26 nov—26 27 déc 3 10 17 24 27

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM HARDING.

No 74,431—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 820 rue Commune, JEUDI, le 15 déc 1904, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 23 nov. 1904, par l'Hon. W. S. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 102 A (maintenant ——), borné par les rues Jackson (maintenant Général Ogden), Septième (maintenant Hickory), Mary (maintenant Eagle) et Cohn, désigné comme lot No 10, et mesurant 30 pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, formant l'encognure des rues Mary (ou Eagle) et Cohn. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Acquis le 22 mai 1900 livre 177, folio 386.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt de 20 pour cent avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 déc—4 8 15

Cottage Double.

Dans le Quatrième District.

Nos 2916-18 Rue Troisième.

Dans l'affaire de la succession de Mme Bertha Fisher (née Hansen).

No 74,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. (Division B.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 820, rue Commune près de la rue Baronne, JEUDI, le 15 décembre 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre datée le 10 décembre 1904, par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., quatrième district de cette ville, lot numéro 403, borné par les rues Troisième, Quatrième, Willow et Claiborne, désigné par le No 6 et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt sept pieds de profondeur

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a en des termes d'une année après la date de février huit pour cent d'intérêt payé de la date de la vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque et lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent, au pacte de non aliénando, et l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1904, et l'acte de vente devant être passé pardevant E. D. Veit, notaire aux frais de l'acquéreur.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villemeuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.
Grand format..... 50c.

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE MODERNE

A Deux Etages et Mansarde.

Avec de Jolis Terrains, dans un Excellent Voisinage.

2819, CARONDELET,

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de William H. Krone.

No 412—28me Cour Judiciaire de District dans et pour la Paroisse St-Tammany. Les DAN DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 10 JANVIER 1905

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er décembre 1904, par l'Hon. Theo M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Washington et Sixième, et mesurant 75 pieds de face à la rue Carondelet, commençant à une distance de 100 pieds de l'encognure de la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds, mesure américaine. Les améliorations comprennent une résidence moderne à deux étages et mansarde, désignée par le No 2819 rue Carondelet avec une grande écurie à deux étages et buanderie dans le fond la maison contenant un vaste veranda sur la façade, vestibule, vestibule de réception, salon, table à manger, cuisine, office, cellier, escalier dans le fond, galerie sur le côté au rez de chaussée, vestibule, 8 grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage, dans la mansarde une chambre finie et une non finie. La maison est agréablement ingénuée et a le gaz partout, le tout mis en distribué au passages Schillinger et en jardin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0[0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Clegg & Quintero, Harvey E. Ellis, avocats.
10 déc—10 11 18 25—jan 1 8 10

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Ilet de terre désirable avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par l'avenue Washington, les rues Rocheblave, Tonti et Quatrième.

Jeudi le 5 janvier 1905—Succession de Henry Kolwe.

No 73,007—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdide, JEUDI, le 5 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 15 novembre 1904 par l'Hon. Geo H. Théard juge de la Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Rocheblave et Tonti, mesurant 267 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Washington, la même mesure sur la rue Quatrième, par 257 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Tonti, la même mesure sur la rue Rocheblave, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, retiré de la banquette, contenant galerie sur le devant, environ 7 chambres, la cour contenant grande écurie, citerne, hangar, poulailler, etc., le tout connu comme 3719 avenue Washington.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an en d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur La portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0[0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Clegg & Quintero, avocats, Bâtisse Hennen.
4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de valeur.

Formant l'encognure des rues Magnolia et Audubon, dans l'Ilet borné par les rues Meadow et Broadway.

Peter Suff, Recevoir, vs la Ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 72,801—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 21 décembre 1904, aux heures ci-dessous indiquées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I. A l'écurie de Hardy & Ayer, No 925 rue Gravier, à 10 heures a. m.

1 voiture, un buggy et jeux de harnais etc.

II. Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres à 11 heures a. m.

Un lot de meubles, effets mobiliers, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Aussi un lot de fluide pour embaumer et un cercueil.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
P. M. Milner, avocat pour le plaignant.
10 déc—10 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Intérêt de Propriété de Valeur du Troisième District.

E. M. Dolry vs Henry Bockmeyer

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 74 604. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 janvier 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt du défendeur Henry Bockmeyer en Bockmeyer dans et à la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Dessaix, Bagnes, Chartres et Hughes, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 5 et mesurant vingt six pieds de face à la rue Dessaix sur cent vingt six pieds de profondeur

Deuxièmement—Un lot dans le même ilet que le ci-dessus et contigu au dit lot ci-dessus décrit et désigné comme le lot No 6 et mesurant trente cinq pieds de face à la rue Decatur sur cent deux pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Val J. Stentz, avocat pour le plaignant.
2 déc—2 9 16 23 3. —janv 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de 4 Steamboats de valeur, à savoir:

L'ELECTRA, le W. T. SCOVELL, le GEN. et le RED RIVER.

Annexé au Regt Hangar-Moddisse.

Dans l'affaire de la Red River Line pour le Recevoir.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,191—En vertu d'un jugement et ordre de vente, rendu le 28 octobre 1904 et signé le 2 novembre 1904 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 15 décembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les steamboats ci-après nommés, ensemble avec leurs machines, bouilleures, installations de pontes, appareils, meubles et toutes autres dépendances y appartenant, etc. (lesquels bateaux ayant été construits par le chantier de bateaux Howard à Jeffersonville Indiana, à savoir)

1° LE STEAMBOAT ELECTRA, 170 pieds de longueur 35 pieds de largeur 5 2[10 pieds de profondeur, capacité environ 450 tonneaux ou 2 200 balles de coton, construit en 1897.

2° LE STEAMBOAT W. T. SCOVELL, 160 pieds de longueur, 31 pieds de largeur, 3 7[10 pieds de profondeur, capacité environ 275 tonneaux ou 1,100 balles de coton, construit en 1895.

3° LE STEAMBOAT GEN, 135 pieds de longueur 28 pieds de largeur 3 6[10 pieds de profondeur Capacité environ 275 tonneaux ou 1100 balles de coton construit en septembre 1892.

4. LE STEAMBOAT RED RIVER, 155 pieds de longueur, 28 pieds de largeur, 3 5[10 pieds de profondeur, capacité environ 300 tonneaux ou 1200 balles de coton, construit en l'automne de 1899.

II. Aussi les barges suivantes (toutes des barges modelées) à savoir

LES BARGES MIGNONNE ET YUKON, chacune d'environ 130 pieds de longueur 22 pieds de largeur, 4 pieds de profondeur construites il y a sept ans.

LES BARGES READY ET RELIEF chacune d'environ 130 pieds de longueur 22 pieds de largeur, 4 pieds de profondeur construites il y a six ans.

Les barges MACE et LUCILLE chacune d'environ 120 pieds de longueur 20 pieds de largeur et 3 pieds de profondeur, construites il y a quatre ans.

La barge VIDETTE d'environ 130 pieds de longueur 22 pieds de largeur et 4 pieds de profondeur construite il y a 9 ans

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. R. Forman, avocat pour Carter Bros., Plaignants rule
J. D. Grace, avocat pour le recevoir.
W. S. Benedict, avocat pour la Ligne "Red River"
12 nov—12 13 18 25—Déc—2 4 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Substantielle et Améliorée de Valeur du Deuxième District.

Formant l'encognure N. E. des rues Royale et Toulouse portant les Nos municipaux 538 et 540 rue Royale et 632 à 638 rue Toulouse.

En un long crédit.

Lazarus Fass vs John Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,592.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, l'JEUDI, le 15 décembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 41, borné par les rues Royale, Toulouse Chartres et St Louis mesurant trente et un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Royale sur soixante quinze pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Toulouse, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.

Premièrement—L'acquéreur devant assumer (jusqu'au montant de son enchère) le paiement d'une série de 88 billets d'hypothèque et lien de vendeur, pesant sur ladite propriété d'après l'acte passé pardevant F. D. Chaulsnaud, notaire le 6 octobre 1903 (enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse dans le livre 778, folio 413) lesquels dits billets sont faits par le défendeur et sont chacun pour la somme de $100.00 et sont tous datés le 6 octobre 1903, et payable le premier de cela 13 mois après sa date, et les autres successivement, mois par mois après faisant le dernier devant être dû 100 mois après sa date les dits billets portant intérêt au taux de 6 0[0 par an, du 6 octobre 1903 jusqu'au paiement, par une clause spéciale dans le dit acte d'hypothèque et vente l'intérêt sur tous les billets étant d'après le 6 octobre 1904, est payable pour une année d'avance et le plaignant en ceci ayant réclamé d'être payé comptant pour tout intérêt sur les billets non payés au 6 octobre 1905, l'intérêt sur ladite série de 88 billets non encore dûs le 6 octobre 1905 devant être payé pour une année d'avance et chaque année ci-après à la même date d'avance pour une année sur les billets demeurant non encore dûs sur les dites dates respectives.

2. L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

Mem. L'acquéreur ayant le privilège de prendre tous les billets ayant leur échéance, le plaignant contrôlant et tenant les séries entières.)

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Boatner & Marion avocats pour le plaignant
12 nov—12 13 18 25—déc 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de 4 Steamboats de valeur, à savoir:

L'ELECTRA, le W. T. SCOVELL, le GEN. et le RED RIVER.

Annexé au Regt Hangar-Moddisse.

Dans l'affaire de la Red River Line pour le Recevoir.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,191—En vertu d'un jugement et ordre de vente, rendu le 28 octobre 1904 et signé le 2 novembre 1904 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 15 décembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les steamboats ci-après nommés, ensemble avec leurs machines, bouilleures, installations de pontes, appareils, meubles et toutes autres dépendances y appartenant, etc. (lesquels bateaux ayant été construits par le chantier de bateaux Howard à Jeffersonville Indiana, à savoir)

1° LE STEAMBOAT ELECTRA, 170 pieds de longueur 35 pieds de largeur 5 2[10 pieds de profondeur, capacité environ 450 tonneaux ou 2 200 balles de coton, construit en 1897.

2° LE STEAMBOAT W. T. SCOVELL, 160 pieds de longueur, 31 pieds de largeur, 3 7[10 pieds de profondeur, capacité environ 275 tonneaux ou 1,100 balles de coton, construit en 1895.

3° LE STEAMBOAT GEN, 135 pieds de longueur 28 pieds de largeur 3 6[10 pieds de profond